

## CHARTE DE TRANSPORT DU MERCREDI APRES-MIDI SAISON 2023/2024 **FORMULAIRE ADULTE**



# 1/ Charte d'utilisation du transport :

- Ce transport est mis en place et financé par Fougères Agglomération avec le concours du SIRS.
- Pour l'année 2023/2024, ce service est gratuit et fonctionne le mercredi après-midi hors période scolaire
- Les adultes devant prendre le car doivent être obligatoirement inscrits au préalable. Pour ce faire, il convient d'utiliser ce formulaire et de signer la charte d'utilisation et de comportement à bord du véhicule.
- ATTENTION AUX HORAIRES, le chauffeur n'attendra pas les retardataires
- En cas d'intempéries (neige, verglas, etc.) et pour tous renseignements, appeler au 06 78 04 36 25

## L'inscription ne sera effective qu'après nous avoir retourné ce document rempli et signé :

Nom et prénd	om :			
Date de naiss	ance :			
Adresse du de	omicile :			
Code postal :	Comm	une		
Adresse mail	:			
Téléphone po	ortable			
	endre l'un ou l'autre des trajets suiv encart de droite) :	rants en fonction de mon	lieu et de mon horaire de prise	en
	/ De la couleur (BLEU ou ROUGE) :			
RETOUR (OUI ou NON):	/ De la couleur (VERTE ou JAUNE) :	Lieu de départ :	Lieu d'arrivée :	
(Entourer l'une ou l'	• •			
	 2/ Comportement à bord du ve			

1/Port du masque obligatoire et désinfection des mains

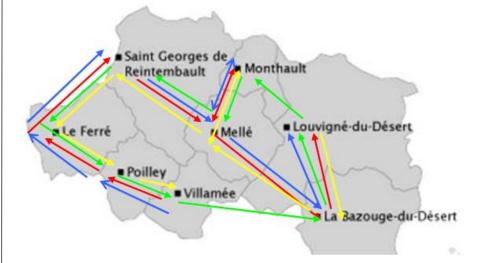
- 2/Respecter le chauffeur
- 3/Pendant le trajet, l'usager doit être assis et attaché
- 4/Interdiction stricte de manipuler des objets dangereux (briquet, couteau...), de crier, de détériorer ou souiller le transport
- 5/En cas de manquement au règlement, l'usager recevra un avertissement écrit, puis se verra exclu temporairement en cas de récidive, enfin exclu définitivement si besoin.

#### **SIGNATURE**









Traj	et Bleu
13h35	Villamée / Place
13h40	Poilley / Mairie
13h45	Le Ferré / Le Chêne aux lièvres
13h50	Le Ferré / Mairie
14h	St-Georges-de-R. / Parking Super U
14h05	Mellé / Point covoiturage
14h10	Monthault / Place de la Mairie
14h15	Monthault / Le Bois Viel
14h25	La Bazouge-du-D. / Place centrale
14h35	Louvigné-du-D. / Stade Moreira
14h40	Louvigné-du-D. / Ecole de musique

Trajet vert		
16h45	Louvigné-du-D. / Ecole de musique	
16h50	Louvigné-du-D. / Stade Moreira	
16h55	Monthault / Le Bois Viel	
17h	Monthault / Place de la Mairie	
17h05	Mellé / Point covoiturage	
17h10	St-Georges-de-R. / Parking Super U	
17h15	Le Ferré / Mairie	
17h25	Poilley / Mairie	
17h30	Villamée / Centre	
17h40	La Bazouge-du-D. / Place centrale	
17h50	Louvigné-du-D. / Stade Moreira	

Trajet Rouge		
14h55	Villamée / Place	
15h	Poilley / Mairie	
15h05	Le Ferré / Le Chêne aux lièvres	
15h10	Le Ferré / Mairie	
15h20	St-Georges-de-R. /Parking Super U	
15h35	Mellé / Point covoiturage	
15h40	Monthault / Place de la Mairie	
15h45	Monthault / Le Bois Viel	
15h55	Louvigné-du-D. / Ecole de musique	
16h05	La Bazouge-du-D. / Place centrale	
16h15	Louvigné-du-D. / Stade Moreira	

Trajet jaune		
18h10	Louvigné-du-D. / Ecole de musique	
18h15	Louvigné-du-D. / Stade Moreira	
18h25	La Bazouge-du-D. / Place centrale	
18h35	Mellé / La Haute Rouerie	
18h40	Monthault / Le Bois Viel	
18h45	Monthault / Place de la Mairie	
18h50	Mellé / Point de covoiturage	
18h55	St-Georges-de-R. / Parking Super U	
19h05	Le Ferré / Mairie	
19h10	Poilley / Mairie	
19h15	Villamée / Centre	